

Coût d'un bien qui demeure utile au-delà de la période d'acquisition.

Note : Les coûts en capital comprennent les biens amortissables comme les immobilisations (les infrastructures matérielles et l'équipement, par exemple) ainsi que les bien non amortissables comme les terrains.

Syn. : coût d'investissements³⁸

(n.m.), coût d'investissement³

(n.m.).